

COMMUNE DE MONTCLERA

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de chemin rural à Estrade

Par arrêté du 9 novembre 2023, le Maire de Montcléra a :

- Ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'aliénation :
 - D'une partie du chemin reliant la VC n°1 Haute et basse à Estrade d'une part, depuis l'angle nord de la maison parcelle D n° 1713 jusqu'à l'angle de la grange et du bucher parcelle D n°174
- Désigné M. Robert MARTEL en qualité de commissaire enquêteur
- Fixé les dates de l'enquête du 5 décembre 2023, à 9 h 00 au 20 décembre 2023, à 19 h 00.

Le dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés et consultables en mairie (les mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mercredi et jeudi de 14 h 00 à 17 h 00), et sur le site internet de la commune (<https://www.montclera46.fr>) pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra consigner ses observations :

- En mairie sur le registre,
- Par courrier postal adressé à M. le Commissaire enquêteur – Mairie – 1 place Saint Pierre – 46250 MONTCLERA,
- Par courriel : commissaire.enqueteur-46@hotmail.com

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le 5 décembre de 9 h 00 à 12 h 00 et le 20 décembre 2023 de 16 h 00 à 19 h 00. Il pourra être contacté au : 07 81 02 80 81 afin de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique ou en visio-conférence.

A l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter le rapport et les conclusions à la mairie de MONTCLERA ainsi que sur le site internet de la commune.

Le Maire,
Guy THEULET.

